

Centre  
de services scolaire  
au Cœur-des-Vallées

Québec 

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avis est par la présente donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance du 10 mars 2021, le règlement suivant : « Règlement C.A.r.03 2021 – Règlement relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration ».

Conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3), ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Gatineau, ce 24 mars 2021.

Jasmin Bellavance,  
Secrétaire général

